



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT
DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° 2016-038

Comité syndical du : 30 JUIN 2016	Convoqué le : 24 JUIN 2016
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 1^{er} juillet 2016	Affiché le :

Le 30 juin 2016 à 14h30, se sont réunis à la Technopôle de l'environnement - Arbois-Méditerranée, sis Aix en Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD disposant de 6 voix
- David GEHANT disposant de 6 voix
- Eliane BARREILLE disposant de 6 voix
- Gérard TENOUX disposant de 2 voix
- Florent ARMAND disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

Délégués absents :

- Patricia GRANET disposant de 2 voix
- René MASSETTE disposant de 2 voix
- Jean-Yves ROUX disposant de 2 voix
- Arnaud MURGIA disposant de 2 voix

Le total des voix est de : 22.

Le nombre d'élus délégués présents est de 5 sur un total de 9. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille



COMITE SYNDICAL
Séance du 30 juin 2016 à 14h30

DELIBERATION N°2016-038

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION
D'AGENTS AUPRES DE PACA THD

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°2016-038.

Considérant qu'à la création de PACA THD, Mr BIGOT, agent de la Région, et Mr FERCHICHE, agent du Conseil départemental des Hautes-Alpes, ont été mis à disposition auprès de PACA THD par le biais de conventions, afin de constituer cette nouvelle structure, mettre en œuvre les premiers déploiements très hauts débits et préparer les déploiements massifs du FTTH,

Considérant les projets d'industrialisation des déploiements et d'intégration de nouveaux départements dans la démarche,

Considérant la nécessité de pérenniser le socle de l'équipe technique et administrative du Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côtes d'Azur Très Haut Débit,

Considérant que ces conventions de mise à disposition se terminent le 30 juin 2016 et la nécessité de les renouveler pour une durée de 3 ans,

Considérant les termes des conventions ci-annexées.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Comité syndical approuve les termes des conventions de mise à disposition de Messieurs François BIGOT et Habib FERCHICHE ;

ARTICLE 2 : Le Comité syndical autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces conventions.

Madame la Présidente de PACA THD

Signé

Chantal EYMEUD

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille